



Conseil municipal

Mardi 07 juillet 2026 – 19h00

-

Ordre du jour

Fonctionnement du conseil municipal :

1. Adoption du règlement intérieur relatif au fonctionnement du conseil municipal
2. Modification des commissions communales
3. Désignation d'un délégué auprès du syndicat intercommunal des transports scolaires

Intercommunalité :

4. Modification de la répartition des sièges au conseil d'administration du Syndicat des Deux Rives
5. Convention pour la manipulation des ouvrages hydrauliques du système d'endiguement de la Confluence Lot-et-Garonne

Budget/Finances :

6. Subventions versées à différentes associations
7. Subvention complémentaire – Projet de résidence Habitalys
8. Admission créances en non-valeur de produits irrécouvrables : créances en non-valeur et créances éteintes.
9. Approbation des conditions de cession de biens par l'EPF Nouvelle Aquitaine – 15 Avenue du 11 Novembre
10. Convention de mise à disposition du véhicule de police municipal au profit de la commune de Barbaste
11. Institution et fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
12. Modification des tarifs des temps périscolaires des écoles communales
13. Décision Modificative n°1

Urbanisme – Patrimoine :

- 14.** Procédure d'aliénation du chemin rural « Bécanne »
- 15.** Approbation du compte rendu financier annuel de 2025 – Concession d'aménagement cœur de bourg
- 16.** Convention de servitudes pour les ouvrages souterrains ENEDIS – Avenue Robert PHILIPPOT – Parcelles D 1155 et D 1156
- 17.** Convention servitude TE 47 – Construction d'une ligne de distribution électrique souterraine supérieure ou égale à 2 mètres – Parcelle G 1365
- 18.** Convention servitude TE 47 – Implantation d'un poste de transformation électrique – Mise à disposition d'un emplacement – Parcelle G 1365
- 19.** Convention servitude TE 47 – Construction d'une ligne de distribution électrique souterraine supérieure ou égale à 2 mètres – Chemin rural de Mazères
- 20.** Convention servitude TE 47 – Construction d'une ligne de distribution électrique aérienne – Place Jean JAURES

Personnel :

- 21.** Charte d'engagement des employeurs publics de Lot-et-Garonne – CDG 47

Divers :

- 22.** Modification de la délibération n°2026-013 portant « Délégations attribuées au Maire par le conseil municipal »
- 23.** Convention sur la sauvegarde des sépultures des combattants « Morts pour la France »
- 24.** Information sur l'utilisation des délégations au maire consenties par le conseil municipal
- 25.** Information sur la situation budgétaire et financière de la commune
- 26.** Questions diverses